



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LA CONCERTATION

ENQUETE auprès des PARENTS D'ELEVES

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 a fixé de nouveaux principes, qui ont été mis en œuvre dès rentrée 2013 : étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum. Cette nouvelle organisation a permis aux élèves d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives constituant le projet éducatif de la collectivité.

Ces activités péri-éducatives ont été pensées en articulation avec le projet d'école pour ainsi contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants. Il s'agit « *de penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue* » élément extrait du guide-pratique– février 2013. *L réforme des rythmes à l'école à l'école primaire* édité par le Ministère de l'Education Nationale.

Une des mesures du programme du nouveau Président de la République, concernant le système éducatif, est de donner le choix aux communes, en concertation avec les écoles de la ville, de continuer d'appliquer ou non la réforme sur les rythmes scolaires. Un décret pourrait donc être publié dans le courant de l'été, pour une application théorique dès le mois de septembre 2017.

Les communes auraient alors le choix de conserver le rythme de quatre jours et demi de classe, en continuant de proposer les activités périscolaires, ou bien de revenir à la semaine des quatre jours.

Parce-que la commune place l'intérêt de l'enfant au cœur du projet éducatif territorial, elle lance la concertation par cette enquête auprès des parents d'élèves avec un objectif: offrir aux enfants un parcours cohérent et le plus qualitatif possible. En remplissant le questionnaire, vous contribuerez ainsi à la réflexion globale. Nous vous remercions de votre participation.

ALSH LA RABASSIERE MONTAGNAC-MONTPEZAT

ENQUETE

Merci de répondre à toutes les questions de cette étude, au plus tard le 22 Mai 2017 et de ne remplir qu'une seule enquête par famille.

NOM et **PRENOM** du **PARENT**
(facultatif) :

Email (facultatif) :
.....

1- Scolarisation sur le RPI Allemagne-en-Provence/ Montagnac-Montpezat:

- nombre d'enfants de moins de 3 ans à scolariser: Ecole :
Classes :
- nombre d'enfants en maternelle : Ecole :
Classes :
- nombre d'enfants en élémentaire : Ecole :
Classes :

2- Sachant qu'à ce jour, la demi-journée d'école supplémentaire est le Mercredi matin, seriez-vous favorable à son maintien:

Oui Non

3- Si votre choix précédent est non, seriez-vous plutôt favorable à la demi-journée supplémentaire:

• Samedi matin Oui Non

4- Si vos deux choix précédents sont non, seriez-vous plutôt favorable à revenir à la semaine des quatre jours:

Oui Non

5- Accueil de Loisirs le Mercredi :

• Cette année, votre (vos) enfant(s) fréquente(nt)-t-il(s) actuellement l'Accueil de Loisirs le Mercredi après-midi :

Oui Non

• Inscririez-vous votre (vos) enfant(s) à l'Accueil de Loisirs le Mercredi :

- en journée
- le matin sans repas
- le matin avec repas
- l'après-midi avec le repas du midi
- l'après-midi

6- Observation et commentaires:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cette enquête est à retourner pour le 22 Mai dernier délai en le déposant ou en l'envoyant à l'Accueil de Loisirs ou en Mairie: Place de l'Horloge, 04500 Montagnac-Montpezat

Nous vous remercions pour votre participation et nous vous informerons des changements à venir avant la rentrée de septembre.